

REGLEMENT FINANCIER

année 2022-2023

L'école Saint Louis est un établissement catholique sous contrat d'association avec l'Etat, à ce titre les enseignants sont des personnels de l'Education Nationale.

La contribution des familles est destinée à financer le personnel non-enseignant, l'entretien immobilier et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique diocésain et national.

Frais de dossier et acomptes

Merci de joindre au dossier d'inscription un chèque global de **135 euros par élève** couvrant :

→ Les frais d'inscription/réinscription	46,50€
→ Le contrat d' assurance scolaire auprès de la Mutuelle Saint Christophe , dans le cadre d'une formule globale contractée par l'école.*	8,50€
→ Un acompte sur les adhésions à l'UDOGEC, ADEL, et autres associations de l'Enseignement Catholique que nous reversons : la contribution à l'ADEL (Association Départementale de l'Enseignement Libre qui permet le fonctionnement et l'organisation des structures de l'enseignement Catholique Diocésain ainsi que la mise en place de projets).	30,00€
- La contribution à l'A.A.E.C. (Association d'Aide de l'Enseignement Catholique qui permet la mise en conformité, les travaux des établissements en difficulté et l'aide au développement immobilier).	41,00€
- La contribution U.D.O.G.E.C. : elle finance l'Organisme de Gestion Départemental qui traite nos intérêts auprès des collectivités locales.	9,00€

* Les parents d'élèves doivent être informés des différentes garanties et formaliser leur accord, en se connectant sur l'Espace Parents, rubrique informations pratiques du site de la Mutuelle Saint Christophe (www.saint-christophe-assurances.fr) pour prendre connaissance de la notice d'informations, l'accepter et ainsi télécharger l'attestation souhaitée.

Contributions familiales mensuelles (sur 10 mois)

Nous appliquons un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants scolarisés à l'école Saint Louis mais également au Collège Saint Charles.

	ECOLE SAINT LOUIS maternelle	ECOLE SAINT LOUIS élémentaire	COLLEGE SAINT CHARLES
1 ^{er} enfant	72 €	75 €	90 €
2 ^{ème} enfant	69 €	68 €	82 €
3 ^{ème} enfant	62 €	59 €	82 €

Les parents scolarisant un 4^{ème} enfant sont exonérés de la contribution familiale pour cet enfant.

Restauration

Le montant demandé est de **5,85 € par repas**. Ce coût comprend :

- le repas : 3,40€ ;
- l'amortissement du matériel, le coût des fluides (électricité, fuel, eau), et les prestations de service et de surveillance : 2,45€

Les repas pris à l'école dans le cadre d'un **P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)** seront facturés **2,50€** pour les prestations de service et de surveillance.

Garderies

La garderie du matin est facturée 1€ par enfant, sur les arrivées à l'école à partir de 7h45 et jusqu'à 8h20.

La garderie du soir est facturée 1€ par enfant, pour une présence comprise entre 17h00 et 18h00 (heure de fermeture de l'école).

Modalités de règlement

ECHEANCES : Le règlement de la contribution se fait sur 10 mois payables en 10 fois (au mois), ou en 3 fois (par trimestre) ou en une fois (paiement de la totalité due de la scolarité en début d'année).

Le choix du type d'échéance se fait à l'inscription, puis à chaque rentrée il est mis en place à la première facturation.

MOYENS DE PAIEMENT : Il est possible de régler en ligne sur la plateforme *Ecole Directe*, ou par prélèvement, ou par chèque.

Il est possible de modifier le type d'échéance et le moyen de paiement une fois par année scolaire.

RETARD DE PAIEMENT ET IMPAYES : L'OGEC se réserve le droit de demander des frais aux retardataires (pénalités de retard de 10 % du montant de la facture, plus frais de relance).

En cas d'impayé, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

Cotisation annuelle A.P.E.L. facultative

L'A.P.E.L est l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre qui soutient l'action de l'Enseignement Catholique jusqu'au niveau gouvernemental. Elle est spécifique à chaque établissement. Ses membres représentent les parents d'élèves auprès du chef d'établissement, organisent des animations au profit des élèves et s'impliquent dans la vie de l'établissement. Ils apportent aux familles un ensemble de services, dont la revue **« Famille et Education »** éditée tous les deux mois.

La cotisation facultative réglée par chèque, sera à l'ordre de « APEL », selon le choix du tarif fait par la famille :

Tarif de base	Tarif soutien 1	Tarif soutien 2
25€	30€	40€

Les comptes de l'association sont présentés lors de l'Assemblée générale qui se tient généralement fin septembre-début octobre.